

BULLETIN D'ADHESION 2016

PERSONNES MORALES

COTISATION

- OUI, je deviens membre de La Vigie de l'eau au titre du collège Personnes Morales en 2016 :**
Cotisation 300 € (soit 120 € après réduction d'impôt*)

* Depuis la loi du 1er août 2003, le mécénat est encouragé par des déductions fiscales. De fait, les entreprises qui font des dons ou engagent des actions de mécénat au profit de la Vigie de l'eau, association reconnue d'intérêt général, bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 60% de la valeur du don (contre reçu fiscal), dans la limite de 5% du chiffre d'affaire de l'entreprise.

COORDONNEES

Merci de remplir tous les champs

L'entité Juridique soussignée :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax :

Adresse Email : Site internet :

SIREN : Code NAF (APE) : N°Identifiant TVA :

Activité principale :

Effectif total de l'Entité Juridique (Siège social + Etablissements) :

PAIEMENT

- CHEQUE d'un montant de*€

Chèque à l'ordre de LAVIGIE DE L'EAU à nous renvoyer
La Vigie de l'eau – galerie thermale – 88 800 VITTEL

Date et signature

* Cotisation + Don

